



**Avertissement :** Le présent chapitre présente au lecteur le descriptif des différentes disciplines pratiquées à la F.F.T.A. Sur le plan réglementaire, il est nécessaire de consulter le Manuel de l'Arbitre.

La F.F.T.A. offre à ses adhérents un service compétition très riche dans sa variété et ses exigences. Nous pouvons les classer en deux grandes familles :

- ◆ les tirs sur cible anglaise sur terrain plat : le tir en salle, le 2x50 m, le 2x70 m...
- ◆ les tirs de parcours : le tir en campagne, le tir nature, le parcours 3D, le Biathlon-Archery (discipline associant le tir à l'arc au ski de fond)...

S'y ajoutent le tir traditionnel « Beursault » et des tirs de loisir comme le golf archerie, le tir au drapeau...

### ► Les tirs sur cible anglaise

La cible anglaise est un blason divisé en 10 zones concentriques (valant de 1 à 10 points) de 5 couleurs différentes (jaune au centre, rouge, bleu, noir, blanc), de taille différente selon la distance de tir et la catégorie d'arme ou d'âge.

#### ◆ Le Tir Salle

Le tir en salle est la discipline la plus pratiquée en compétition. La raison première est la distance de tir qui reste relativement accessible pour le plus grand nombre. Cette discipline est relativement récente (apparue vers les années 60) avec une reconnaissance internationale en 1972. Le tir en salle a favorisé le développement de l'activité en permettant la pratique durant tout l'hiver et en étendant la saison de tir à l'arc à l'année complète.

Deux séries de 30 flèches par volées de 3 flèches sont tirées à la distance de 18m ou 25m. Le 18 mètres est désormais la distance la plus pratiquée depuis qu'elle est devenue l'unique distance tirée aux championnats d'Europe et du Monde.

Le diamètre des blasons est 40cm pour le tir à 18 mètres et 60cm pour le tir à 25 mètres (catégorie senior arc classique).

Dans certaines compétitions (particulièrement les championnats), les 60 flèches du « 2x18m » sont suivies de phases finales consistant en matches en duel à élimination directe dont le tableau est établi à partir du classement du « 2x18m ». Ces matches sont tirés sur « trispot » (colonne de trois blasons réduits aux zones 10 à 6) en 12 flèches.

#### ◆ Le Tir sur cibles en plein air

Diverses formules sont proposées offrant à l'archer le choix d'une pratique adaptée à ses aspirations et à son niveau de performance.

**Le 2x30 mètres** (approche de la compétition pour les débutants)

**Le 2x50 mètres** (discipline spécifiquement française)

**Le 2x70 mètres** (discipline olympique)

Ces tirs consistent en deux séries de 36 flèches par volées de 6 flèches (possibilité de volées 3 flèches sur les disciplines françaises) sur un blason de diamètre 122cm.

Le 2x50 mètres remplace le « fédéral » (équivalent aux courtes distances 50m+30m du FITA traditionnel sur blasons de 80cm) : il permet une gradation entre le tir aux courtes distances (salle ; 2x30 mètres) et le 2x70m.



L'épreuve 2x70 mètres peut être suivie de phases finales donnant lieu à des duels sur 12 flèches sur blason de 122cm, le tableau des matches à élimination directe étant établi sur le même modèle que pour le 2x18 m en salle.

Le 2x70m suivi de finales est aujourd'hui la référence olympique et est pratiqué par plus de 100 nations.

Il est aussi le support des championnats nationaux et régionaux par équipes de notre Fédération (D1, D2, DR Excellence...).

### **Le FITA 4 distances** (discipline internationale traditionnelle/championnats du Monde)

Le FITA traditionnel se dispute sur cible anglaise et comporte 4 séries de 36 flèches, une à chaque distance, par volées de 6 flèches aux longues distances (90m, 70m, 60m) et de 3 flèches aux courtes distances (50m et 30m).

Les distances sont : pour les hommes : 90, 70, 50 et 30 mètres.  
pour les femmes : 70, 60, 50 et 30 mètres.

Le diamètre des blasons est 122cm pour les longues distances et 80cm pour les courtes distances.

L'épreuve FITA 4 distances peut être suivie de phases finales identiques à celles du 2x70m.

Le FITA 4 distances + phases finales est la formule actuellement en vigueur pour les Championnats du Monde et autres grandes épreuves internationales.

Aux Jeux Olympiques, différentes formules se sont succédé depuis le retour du Tir à l'Arc en 1972 :

Jusqu'en 1984 : FITA 4 distances  
En 1988 et 1992 : FITA 4 distances + phases finales  
Depuis 1996 : 2x70m + phases finales

### ► **Les disciplines de parcours**

#### ◆ Le Tir en Campagne

Il se pratique sur terrain accidenté découvert ou en sous-bois. Il associe découverte de la nature et pratique du Tir à l'Arc. Pour être performant, il faut savoir évaluer les distances.

Un parcours complet est composé de 24 cibles à différentes distances. Les distances de tir sont soit toutes connues, soit toutes inconnues, soit une combinaison des deux, au choix de l'organisateur.

Les blasons comportent 5 zones (de 1 à 5 points). Le centre (spot) est jaune et les 4 zones extérieures gris anthracite. Le diamètre des blasons varie de 20cm à 80cm suivant les distances (entre 10 mètres et 60 mètres pour les seniors).

Chaque archer tire 3 flèches par volée, soit un total de 72 flèches. Le parcours de 24 cibles est suivi de phases finales dans les championnats et autres compétitions importantes.

Trois catégories d'arc sont reconnues :

La division « **Arc classique** »

La division « **Arc à Poulies** »

Ces 2 catégories autorisent un équipement similaire à celui du tir sur cible anglaise.

La division « **Arc nu** » ou « **Bare-bow** » qui n'admet aucun dispositif de visée ni de stabilisation.



### ◆ Le Tir Nature

Le tir nature est une discipline de parcours, sur terrain accidenté le plus souvent en sous-bois comme le tir en campagne, pratiquée sur des blasons animaliers.

Le parcours comporte 42 cibles (ou 21 cibles tirées deux fois) représentant des animaux de tailles diverses, placées à des distances inconnues variant de 5 à 40 mètres suivant la taille de l'animal. Il exige un tir rapide : deux flèches par cible, en temps limité (30 secondes pour les seniors), de deux pas de tir décalés, l'animal n'étant découvert qu'au moment du tir de la première flèche.

La représentation de l'animal comporte deux zones marquantes : la "zone tué" (centre vital) et la "zone blessé" qui exclue certaines parties de l'animal (cornes, sabots...).

Cinq catégories d'arc sont reconnues :

La division « **Arc nu** »

La division « **Arc à poulies nu** »

La division « **Arc libre** »

La division « **Arc droit** »

La division « **Arc chasse** »

Les tirs par équipes associent les différentes armes.

### ◆ Le Tir 3D

Le tir 3D est pratiqué sur un parcours analogue à celui du tir nature, les blasons animaliers étant remplacés par des cibles animalières volumétriques en mousse.

Le parcours comporte 40 cibles (ou 20 cibles tirées deux fois) représentant des animaux de tailles diverses, placées à des distances inconnues variant de 5 à 45 mètres suivant la taille de l'animal et l'arme utilisée.

Deux flèches par cible sont tirées du même pas de tir en 60 secondes maximum, l'animal n'étant découvert qu'au moment du tir de la première flèche.

Le corps de l'animal comporte trois zones marquantes (cercle intérieur à la zone vitale, reste de la zone vitale, reste du corps) délimitées par des tracés.

Les catégories d'arc sont les mêmes qu'en tir nature. Les tirs par équipes associent les différentes armes.

La discipline internationale 3DI, qui donne lieu à des championnats du Monde, est bâtie sur le même principe, le rythme de tir (nombre de cibles, nombre de flèches tirées, temps alloué) étant différent.

## ► Les autres disciplines

### ◆ Le Tir Beursault

Le tir Beursault est un tir traditionnel pratiqué dans un « jeu d'arc ». Les Jeux d'arc sont implantés principalement en Ile de France et Picardie (le « Pays d'Arc »).

Ils comportent deux buttes sous abri (la butte d'attaque et la butte maîtresse) se faisant face à environ 53 mètres l'une de l'autre. Les archers d'un « peloton », généralement au nombre de 5, tirent à tour de rôle une flèche sur la butte d'attaque à la distance de 50 mètres, se rendent à la butte opposée, et tirent leur flèche dans l'autre sens sur la butte maîtresse.

La partie comporte 40 flèches soit 20 allers et retours ou « haltes ». Les déplacements des archers se font par « l'allée des Chevaliers » isolée de la zone de tir par des panneaux de protection appelés « gardes ».

Le blason (carte Beursault) comporte plusieurs cercles concentriques noirs sur fond blanc, La zone marquante appelée « honneur » a un diamètre de 45 cm et est partagée en 3 zones de points (tir de Bouquet) ou 4 zones (championnats).



#### ◆ Le Biathlon-Archery

Calqué sur le Biathlon alliant le Ski de fond au tir à la carabine, le Biathlon-Archery est promis à un grand avenir et devrait accéder bientôt aux Jeux Olympiques d'hiver. Le Biathlon-Archery est aujourd'hui géré au niveau international par l'IBU (International Biathlon Union).

L'épreuve de Biathlon Archery consiste en une course de ski de fond ponctuée d'une ou plusieurs volées de 4 flèches. Plusieurs types d'épreuves (longueur du circuit, nombre de tours, nombre de volées de flèches) sont référencés.

#### ◆ Le Golf-Archery

Le golf archerie est une compétition de loisir. Il se pratique à deux, un archer et un golfeur. La partie se joue sur un terrain de golf de 18 trous. L'archer tire sa flèche, les deux vont au point d'impact sur le terrain et à l'endroit où la flèche s'est plantée, le golfeur frappe sa balle et ainsi de suite ... Les points se comptent comme au golf.

#### **AIDE-REPERE**

« Je fais du tir en campagne », Collection FFTA « Pratiquer le tir à l'arc » n°1  
Le Manuel de l'Arbitre - [www.fft.fr](http://www.fft.fr) Rubrique Réglementation



### ► Ma première compétition approche...

Pour aborder dans les meilleures conditions votre première compétition, il faut respecter certains points réglementaires et préparer avec soin votre sortie pour éviter tout oubli ou imprévu générateur de stress.

Assurez-vous en temps utile que votre inscription au concours a bien été transmise par votre club, si vous ne l'avez fait vous-même.

### ► Suis-je en règle ?

Vous devez être en possession de votre **passport sportif** et de votre **licence** en cours de validité : ils vous seront demandés au greffe.

Si votre **certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive en compétition est validé au dos de la licence (mention « certificat médical : oui »), il ne vous sera pas demandé d'autre justificatif.

Si la licence porte la mention « certificat médical : non », vous devrez le présenter (sur le passeport ou sur papier à en-tête du médecin examinateur avec la date de validité).

### **TRES IMPORTANT :**

En cas de traitement médical comportant une substance interdite dans le cadre de la lutte contre le dopage, vous devez impérativement faire remplir par votre médecin une demande d'**AUT (autorisation d'usage thérapeutique)** et envoyer celle-ci sous pli cacheté à :

Fédération Française de Tir à l'Arc

A l'intention du Médecin Fédéral

268-270 rue de Brément - 93561 ROSNY sous BOIS

Vous devez conserver une copie de votre AUT dans vos effets (valise d'arc, sac de sport). En cas de contrôle anti-dopage, celle-ci vous sera demandée.

Le formulaire de demande d'AUT est disponible

sur le site de la FFTA = [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)

sur le site de la FITA = [www.archery.org](http://www.archery.org)

sur le site de l'Agence Mondiale Antidopage = [www.wada-ama.org](http://www.wada-ama.org)

Votre **tenue vestimentaire** devra être conforme à celle exigée selon le type et le niveau de la compétition (pour les championnats : tenue blanche ou tenue de club ; pour les autres compétitions : consulter le mandat auprès de votre président de club).

### ► Mon matériel est-il conforme ?

Le matériel doit être réglé et en conformité avec le règlement (Cf. Manuel de l'Arbitre). Il est toujours désagréable de devoir au dernier moment et dans la précipitation modifier un élément de son arc suite à un contrôle par les arbitres, ou faire une réparation de fortune.

Il faut vérifier systématiquement votre matériel afin de ne pas avoir de mauvaise surprise lors de la compétition.

Cela passe par l'état général de l'arc, de la corde, repose flèche, Berger Button, dragonne, clicker, viseur (réglette, curseur et œilleton), stabilisateur, palette, carquois pour finir par un contrôle de chaque flèche.

Les flèches (en nombre suffisant) doivent être parfaitement identiques, marquées à vos nom ou initiales. Nous recommandons de numéroter les flèches, afin de mieux les identifier en cas de nécessité.



Il est recommandé d'avoir à sa disposition une boîte à outils pour le petit matériel de rechange et d'entretien, voire de réparation, tel que pince, clefs à 6 pans, tournevis, ainsi que de la colle, des plumes, une corde, un repose flèche qui peuvent s'avérer indispensables au milieu d'une compétition.

### ► Comment se déroule la compétition ?

- ◆ Comment se déroule l'échauffement ?
- ◆ Quel est le nombre de flèches par volée ?
- ◆ Quel est le temps imparti par volée ?
- ◆ Quel type de blasons et quel positionnement ?
- ◆ Que faire en cas d'incident matériel ?

Il est préférable de savoir comment remplir une feuille de marque, certains sont parfois déconcertés... Tous ces points réglementaires peuvent être intégrés lors d'une simulation de compétition faite dans le club avec votre entraîneur.

### ► Comment aborder la compétition ?

L'activité tir à l'arc, comme toute activité sportive, nécessite de s'alimenter régulièrement. Il est recommandé de boire régulièrement par petite quantité de l'eau plate à température ambiante voire légèrement fraîche. Deux raisons s'imposent à cela : la première permet de faire reculer la fatigabilité et la seconde la baisse de vigilance.

Une règle : ne jamais attendre d'avoir soif ou faim pour boire ou s'alimenter.

Éviter toute alimentation sucrée qui peut donner une impression immédiate de vitalité, mais dans le temps se transforme en hypoglycémie.

Des vêtements moulants sont souhaités pour la partie haute du corps, afin d'éviter que la corde ne touche lors du départ de la flèche. Attention aux chaussures pour le tir en salle, des chaussures de sport d'intérieur sont souvent exigées.

Pensez aux accessoires de confort : siège, abri, parasol,... pour le tir sur cible et aux vêtements adaptés en cas de mauvais temps.

Dans la mesure du possible nous vous conseillons pour votre première compétition d'être accompagné de votre entraîneur. Puisqu'il vous connaît bien, il saura vous conseiller, vous rassurer, vous recentrer sur ce que vous vous étiez fixé comme objectif pour cette première.

Votre première compétition doit être un moment privilégié comme l'a été votre première flèche.

**Bon tir !**

### **AIDE - REPERE**

*Le Manuel de l'Arbitre - [www.fft.fr](http://www.fft.fr) Rubrique Réglementation*



La fédération propose à ses adhérents un certain nombre d'outils permettant à l'archer de se réaliser.

Ces outils se répartissent en deux familles :

- ◆ La reconnaissance et la valorisation de la performance (les badges, les classements, les records,...);
- ◆ L'offre de services de préparation et d'entraînement adaptés (les stages, les pôles,...).

Les premiers permettent de situer la ou les performances par rapport à une échelle de valeurs ou à un groupe de référence; les seconds vous proposent des services vous permettant d'aller plus loin dans votre pratique d'archer.

Tous se déclinent aux différents niveaux de pratique et de performance.

### ► Quels sont les outils permettant à l'archer d'évaluer sa performance ?

#### 1/ L'attribution des insignes de progression au sein des clubs lors de tirs comptés non officiels

Le passage des plumes et/ou des flèches est organisé sous la responsabilité du président ou d'un cadre du club.

- ◆ Les **plumes de progression** (blanche, noire, bleue, rouge, jaune) sont destinées aux plus jeunes (les poussins) ; le tir est effectué à très courte distance avec un arc classique de faible puissance, sur un nombre de flèches limité.
- ◆ Les **flèches de progression** (blanche, noire, bleue, rouge, jaune) concernent toutes les catégories, masculines et féminines, mais s'adressent plus particulièrement aux débutants ; le tir est effectué en 6 volées de 3 flèches sur blason de 80cm, la distance allant de 10m (flèche blanche) à 30m (flèche jaune).
- ◆ Les **flèches « métal »** (bronze, argent, or) s'adressent à des archers plus expérimentés ; le tir est effectué en 36 flèches sur blason de 122cm à 30m pour la flèche de bronze, 50m pour la flèche d'argent, 70m pour la flèche d'or.

#### 2/La validation des scores réalisés lors des compétitions officielles (inscrites au calendrier fédéral) permettant d'obtenir les **badges fédéraux**, de figurer aux **classements nationaux ou régionaux**, ou encore d'être inscrit sur les **tables de records**.

Les **badges fédéraux** (écussons brodés ou feutres) peuvent être obtenus sur la justification d'un score. Ils existent dans toutes les disciplines :

- ◆ Les **flèches** pour le tir en salle.
- ◆ Les **archers** pour le 2x50m.
- ◆ Les **espoirs FFTA** pour les minimes en FITA 2x50m.
- ◆ Les **2x70** pour le 2x70m.
- ◆ Les **coqs** pour le FITA 4 distances.
- ◆ Les **marmots** pour le Beursault.
- ◆ Les **écureuils** ou **marcassins** pour le tir en campagne.
- ◆ Les **sangliers** ou **marcassins** pour le tir nature.
- ◆ Les **brocards** ou **lynx** pour le tir 3D.

Pour chaque modèle, plusieurs variantes (couleur ou nombre d'éléments) correspondent aux diverses armes et niveaux de performance.



Les **distinctions de la FITA** peuvent être obtenues exclusivement lors des compétitions homologuées FITA Star, FITA Target ou Arrow Head. Ces distinctions sont :

- ◆ Les **étoiles FITA** (FITA Star) pour le FITA 4 distances.
- ◆ Les **FITA Target 2x70m** pour le tir olympique.
- ◆ Les **FITA Target 2x18m** pour le tir en salle.
- ◆ Les **badges Arrow Head** pour le tir en campagne.

C.f. Le Manuel de l'Arbitre

Tir sur cibles extérieures A.8.5

Tir en salle A.8.3

Tir en campagne A.8

Les **classements nationaux** existent dans toutes les disciplines donnant lieu à un championnat de France, sauf le Beursault :

- ◆ Classement national 2x70m.
- ◆ Classement national 2x50m.
- ◆ Classement national tir en salle.
- ◆ Classement national tir en campagne.
- ◆ Classement national tir nature.
- ◆ Classement national tir 3D.

Chaque classement est établi selon la moyenne des 3 meilleurs scores de chaque archer dans la discipline, sur la saison en cours. Le classement réactualisé chaque semaine est consultable sur le site de la Fédération. Il permet à tout archer ayant disputé au moins 3 compétitions dans une discipline de se situer au plan national.

Des **classements régionaux** sont établis sur le même principe.

Les **tables des records nationaux** comportent deux niveaux :

- ◆ Les **Records de France** (seniors, juniors, cadets).
- ◆ Les **Meilleures performance françaises** (autres catégories).

Les tables de records sont établies uniquement pour le tir sur cibles extérieur (FITA 4 distances, 2x70m, 2x50m) et en salle (2x25m, 2x18m).

Pour plus d'informations, se reporter au Manuel de l'Arbitre (Règlements généraux C.7)

Des **records régionaux et départementaux** sont établis sur le même principe.

Pour les **records du monde**, se reporter au Manuel de l'Arbitre (Tir sur cibles extérieures A.8 ; Tir en salle A.8).

#### ► **Quels sont les services d'entraînement proposés aux archers ?**

La fédération a mis en place au plan régional et national, sous le contrôle de sa direction technique, des services à l'entraînement.

- ◆ Les actions des ligues et des comités départementaux

Dans chaque ligue, des stages sont proposés aux archers de tous niveaux. Ces stages couvrent un large éventail de services, allant de leur vocation première, le perfectionnement technique du tireur, à des objectifs plus spécifiques au travers de séances thématiques telles que le réglage de l'arc, la découverte des disciplines de parcours...

Parallèlement, des regroupements régionaux et/ou départementaux ont pour objectif la détection et le suivi des meilleurs jeunes.

Récemment, des opérations pilotes ont été menées en région débouchant sur la création de centres d'entraînement « territoriaux » dont la gestion/coordination est assurée par la ligue. Ces centres d'entraînement offrant à plusieurs clubs voisins l'opportunité de mutualiser leurs moyens sont voués à se développer.



◆ La filière d'accès au sport de haut niveau

La Direction Technique Nationale a engagé une stratégie répondant aux exigences de la compétition de haut niveau. Elle a développé la filière d'accès au sport de haut niveau, dont la structure phare est le Pôle France INSEP à Paris-Vincennes, en implantant des pôles en région (Lorraine Nancy, Picardie Compiègne, Bourgogne Dijon, Côte d'Azur Boulouris, Pays de la Loire Nantes) afin d'avoir le meilleur maillage territorial possible. Le pôle est une structure d'accueil présentant un ensemble de moyens qui permettent à ses pensionnaires de concilier une pratique sportive de haut niveau et un cursus de formation.

◆ Comment accéder aux Pôles ?

Dans un premier temps, une évaluation des capacités techniques, physiques et mentales des archers est organisée dans chaque région. Cette évaluation peut avoir lieu lors des stages proposés aux jeunes par les ligues.

A l'issue de cette évaluation régionale, certains archers sont retenus par la Direction Technique Nationale pour participer à un stage national d'évaluation. A l'issue de ce stage, chaque jeune peut, qu'il soit ou non retenu pour intégrer un pôle, connaître plus précisément ses capacités et les domaines dans lesquels il peut encore progresser. Cette évaluation est très formatrice et permet de mettre en place un projet sportif.

*L'entrée en pôle est la porte ouverte vers le haut niveau ...*

#### **AIDE-REPERE**

*Pour l'attribution des insignes de progression et des badges fédéraux : [www.fft.fr](http://www.fft.fr) – Rubrique Réglementation – Manuel de l'Arbitre et le Passeport de l'archer.*

*Pour vous procurer les insignes de progression : Boutique de la Fédération ou auprès des Comités départementaux ou Ligues*

*Pour vous procurer les badges fédéraux : Boutique de la Fédération par l'intermédiaire des responsables désignés des Comités départementaux ou Ligues, sur justificatifs.*



### ► Comment accéder aux championnats individuels départementaux, régionaux, nationaux ?

- ◆ Les règles de sélection aux Championnats de France individuels

Le principe d'accès aux différents championnats de France s'appuie sur le **classement national sélectif** dans la discipline concernée et sur la **démarche individuelle de pré-inscription** de l'archer. Chaque nouvelle année sportive la fédération détermine le quota de tireurs par catégorie dans chaque championnat.

Seule exception : le championnat de France Beursault pour lequel la sélection s'opère par rapport à une performance.

Dans les autres disciplines (tir en salle, 2x70m, 2x50m, tir en campagne, parcours nature ou 3D), pour participer à un championnat de France individuel vous devez entrer dans les "n" premiers (quota) des pré-inscrits du classement sélectif à la clôture de celui-ci.

Pour connaître votre place dans les classements, trois possibilités vous sont offertes :

- Le téléphone au : 08.92.68.18.70 (0,34 € la minute, en cours)
- Le minitel : 3615 FFTA ou 3623 FFTA (0,20 € la minute)
- Internet : [http://www.ffta.fr/VieSportive/F\\_Selection.html](http://www.ffta.fr/VieSportive/F_Selection.html)

Les classements sont mis à jour en permanence. Attention, ils ne peuvent être communiqués par le personnel du siège de la Fédération.

- ◆ Scores à l'étranger : ATTENTION

Envoyez vos fiches de marques signées par l'Arbitre à votre Responsable Informatique de Ligue qui fera valider le score.

- ◆ La règle de qualification au championnat de France Beursault

Pour se qualifier au Championnat de France Beursault, il faut (pour toutes les catégories) :

**1/Réaliser un score qualificatif** (cf. Tableau des planchers de qualification sur le guide-calendrier annuel).

Les compétitions qualificatives pour le Championnat de France sont :

- Les tirs de Bouquet Provincial (seule la 1<sup>ère</sup> mise est qualificative)
- Le championnat régional ou substitut désigné par l'instance concernée
- Le championnat départemental fermé
- Le championnat de Ronde fermé
- Les « concours qualificatifs » inscrits au calendrier fédéral (ouverts)

**2/Avoir participé à un tir de Bouquet Provincial** de l'année (pour les archers des ligues d'Ile de France, Picardie, Flandres, Champagne, Normandie (départements de Haute Normandie uniquement). La participation au tir de bouquet nécessite au préalable la présence de son Club ou sa Compagnie au défilé du bouquet provincial pour les ligues en question.

- ◆ Les championnats départementaux et régionaux

Chaque championnat départemental ou régional est régi par l'instance concernée qui en fixe la règle d'accès.

Les championnats de tir en salle sont soumis, dans nombre de départements et ligues, à un système qualificatif ou sélectif en raison du nombre élevé de tireurs potentiels et de la capacité non extensible des structures d'accueil.

Pour les autres disciplines les championnats départementaux et régionaux sont dans la plupart des cas ouverts à tous les licenciés du département ou de la ligue, au même titre que les autres compétitions.



#### ► Les modalités d'inscription aux championnats de France ?

Pour les renseignements pratiques et les dates relatifs à la sélection aux différents championnats, plusieurs sources d'information sont à votre disposition :

- ◆ Le Guide Calendrier des compétitions
- ◆ Le dépliant « Procédure d'inscription aux Championnats de France » que vous pouvez vous procurer auprès de votre club
- ◆ Le site internet [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr) à la rubrique Vie Sportive
- ◆ Le Manuel de l'Arbitre

#### La procédure en bref...

- ◆ Pour les championnats sélectifs

Se procurer le coupon de pré-inscription de la discipline choisie et le retourner à la FFTA.  
Suivre l'évolution du classement sélectif jusqu'à la clôture de celui-ci.  
Aucune convocation individuelle ne vous sera adressée.

- ◆ Pour le championnat de France Beursault

Faire valider sur le passeport le score qualificatif et la participation au tir de Bouquet.  
Adresser à la FFTA la photocopie de la licence et les justificatifs.  
Une convocation individuelle vous sera adressée.



**Avertissement :** Le présent chapitre présente au lecteur le descriptif des différentes compétitions nationales par équipes. Sur le plan réglementaire, il est nécessaire de consulter le Manuel de l'Arbitre.

#### ► Quelles sont les compétitions par équipes au plan national ?

- ◆ Tir Nature et Tir sur cibles 3D

L'Open de France de tir nature par équipes de ligue.

Le Championnat de France de tir 3D par équipes départementales.

Le Critérium de France de tir nature par équipes de club.

Le Critérium de France de tir 3D par équipes de club.

- ◆ Tir en Campagne

Le Championnat de France de tir en campagne par équipes de club.

- ◆ Tir olympique

Le Championnat de France Jeunes par équipes de club.

Le Championnat de France des clubs de Division 1 arcs classiques (D1).

Le Championnat de France des clubs de Division 2 arcs classiques (D2).

Le Championnat de France des clubs de Division Nationale arcs à poulies (DNAP).

Le Championnat de France par équipes de Ligues (minimes H&F / cadets-juniors H&F)

La finale Nationale des clubs de Division Régionale arcs classiques.

La finale Nationale des clubs de Division Régionale arcs à poulies.

#### ► Les Championnats par équipes régionales ou départementales

Le mode de sélection des équipes régionales départementales est déterminé par la ligue ou le département.

#### ► Comment accéder à un Championnat de France par équipes de club dans une discipline de parcours ?

Pour le Championnat de France de tir en campagne, le Critérium de France de tir Nature, le Critérium de France de tir sur cibles 3D, les clubs ont deux possibilités pour qualifier leur équipe :

- ◆ Soit être l'équipe championne de ligue ou de division régionale.
- ◆ Soit réaliser le plancher de qualification.

#### ► Quels sont les objectifs de la filière sportive par équipes de club ?

- ◆ Développer la pratique du tir olympique par le plus grand nombre.
- ◆ Structurer les clubs autour d'objectifs sportifs par équipe.
- ◆ Développer la compétitivité du plus grand nombre d'archers en offrant des situations de compétitions identiques aux situations de compétitions internationales.



### ► Comment intégrer la filière sportive par équipe en discipline olympique ?

La filière sportive discipline olympique est construite sur un système de montée et descente entre les Divisions Régionales et les Divisions Nationales.

Les ligues ont toute latitude pour organiser une filière sportive par équipes à plusieurs niveaux : dans chaque ligue, la Division Régionale Excellence (DRE) constitue le niveau le plus élevé et est le passage obligé pour accéder à la Division Nationale (pas de mixité possible) ; le second niveau (« DR » ou « DR2 ») constitue le réservoir potentiel de montée en DRE (mixité autorisée). Chaque ligue peut, à sa convenance et selon son potentiel de tireurs, mettre en place d'autres niveaux de division régionale, voire de division départementale ; c'est elle qui détermine la procédure de montée et descente entre les différents niveaux de DR.

La Division Nationale compte deux niveaux en arc classique (D1 et D2) et un niveau en arc à poulies (DNAP).

Chaque niveau comporte une division féminine et une division masculine.

L'ensemble de la filière sportive par équipes est donc ainsi constituée :

<u>Arcs classiques</u>		<u>Arcs à poulies</u>	
DR		DR	
DRE femmes	DRE hommes	DRE femmes	DRE hommes
D2 femmes	D2 hommes	DNAP femmes	DNAP hommes
D1 femmes	D1 hommes		

S'y ajoute le Championnat de France Jeunes par équipes de clubs (catégorie filles et catégorie garçons) pour lequel la sélection s'appuie sur le classement sélectif individuel des catégories concernées (total des 3 meilleures moyennes de chaque club dans ces catégories).

**Attention !** Il appartient au club de transmettre à la fédération le coupon de pré-inscription téléchargeable sur le site de la FFTA : <http://www.fft.fr/VieSportive/Selection>

◆ La composition des groupes et le fonctionnement de la filière sportive par équipes  
L'ensemble des règlements concernant la composition des différents groupes, la procédure de montée et descente, l'inscription et la composition des équipes, sont détaillés dans le Guide « **Filière Sportive par Equipes de clubs** » édité chaque année par la FFTA et annexé au Manuel de l'Arbitre.

◆ Les grands axes du fonctionnement de la filière sportive par équipes discipline olympique :  
**D1 hommes / femmes**

Dans chaque catégorie, 16 équipes : 1 groupe national.

Support : le circuit national arcs classiques (3 étapes) + le Championnat de France scratch 2x70m classique.

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> est déclaré Champion de France.

Les équipes classées 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> descendent en D2 la saison suivante.



#### **D2 hommes / femmes**

Dans chaque catégorie, 32 équipes : 4 groupes géographiques de 8 équipes.

Support : 3 compétitions obligatoires (3 manches) dans chaque groupe + la finale nationale de D2.

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de la finale nationale est déclaré Champion de France de D2.

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> montent en D1 ; chaque équipe classée 8<sup>ème</sup> de son groupe descend en DRE la saison suivante.

#### **DNAP hommes / femmes**

16 équipes hommes : 1 groupe national / 8 équipes femmes : 1 groupe national

Support : le circuit national arcs à poulies + le Championnat de France scratch 2 x 70 m arcs à poulies.

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> est déclaré Champion de France.

Les équipes classées 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> chez les hommes, 8<sup>ème</sup> chez les femmes, descendent en DRE la saison suivante.

#### **DRE hommes / femmes / arcs classiques / arcs à poulies**

Composition à l'initiative de chaque ligue.

Support : compétitions 2x70m exclusivement.

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> est déclaré Champion Régional et accède à la finale nationale des DR.

La finale nationale est disputée par poules.

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de chaque poule de la finale arcs classiques (4 équipes hommes + 4 équipes femmes) accède à la D2.

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de chaque poule de la finale arcs à poulies (2 équipes hommes + 1 équipe femmes) accède à la DNAP.

#### **DR**

Composition à l'initiative de chaque ligue.

Support : compétitions tir en salle, 2x70m (au moins une obligatoire), 2x50m.

Règles de montée et descente entre DRE et DR à l'initiative de chaque ligue.

#### **AIDE - REPERE**

*Inscription et composition des équipes dans les compétitions qualificatives, planchers de qualification, inscription au Championnat de France, règlement de la compétition... : se reporter au Manuel de l'Arbitre, au Guide de la Filière Sportive par Équipes de Club ou consulter le site [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)*



Trois fédérations bénéficient d'un agrément du Ministère pour organiser et promouvoir la pratique du sport auprès des personnes handicapées :

- ◆ La Fédération Française Handisport (FFH) pour le handicap physique et la déficience visuelle.
- ◆ La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) pour le handicap et la déficience mentale.
- ◆ La Fédération Sportive des Sourds de France (FSSF) pour la déficience auditive.

L'intégration des personnes handicapées, souhaitée par le Ministère, est déjà une réalité dans de nombreux clubs.

La FFTA, comme d'autres fédérations dites « ordinaires » ayant reçu délégation du MJSVA pour l'organisation de sa discipline, a signé depuis de nombreuses années des conventions avec deux des fédérations spécifiques, la FFH et la FFSA, afin de faciliter les échanges et l'organisation pratique du tir à l'arc.

Le tir à l'arc était en 2005 au 6<sup>ème</sup> au rang des disciplines sportives pratiquées par le public handicapé (tous types de handicaps inclus).

Notre discipline est donc ouverte à ces publics jusqu'au niveau international, puisque qu'un archer handicapé peut prendre part aux Jeux Olympiques aux côtés d'autres archers, cas de figure qui s'est déjà produit par le passé.

Si le principal frein à la pratique pour les personnes handicapées est l'accessibilité, une connaissance des capacités de la personne est nécessaire pour une pratique dans les meilleures conditions.

### **AIDE - REPERE**

*Conventions en consultation sur l'Extranet fédéral à la rubrique Documentation*



### ► Les sections « handisport » et « sport adapté »

Les Clubs de la F.F.T.A. sont des associations ayant fait le choix de s'affilier, c'est à dire de devenir membre de la F.F.T.A.

Cela implique le respect des Statuts et du Règlement Intérieur de la F.F.T.A, mais également la possibilité de bénéficier de nombreux services de la Fédération (formation, compétitions officielles, reconnaissance par l'Agrément du Ministère, aide à la structuration...).

Un club accueillant le public spécifique que représentent les personnes handicapées peut prétendre à bénéficier du soutien de la Fédération spécifique concernée (F.F.H., F.F.S.A, F.S.S.F).

Pour cela, le club FFTA peut créer une section handisport ou sport adapté. Dans ce cas, cette décision peut être prise en Assemblée Générale ordinaire. La section doit être introduite au Règlement Intérieur voire aux Statuts de l'association.

Les démarches d'affiliation de la section aux Fédérations handisport ou sport adapté doivent faire l'objet d'une demande de dossier auprès de la fédération concernée.

Le fonctionnement de la section doit être conforme aux Statuts et Règlement Intérieur de la fédération à laquelle elle est affiliée.

Ces fédérations étant délégataires du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, leurs Statuts et Règlements Intérieurs sont conformes aux dispositions de la F.F.T.A. et ne présentent donc pas de points divergents.



La pratique handisport telle que reconnue par la FFH concerne les publics suivants :

- ◆ Les paraplégiques, tétraplégiques et assimilés.
- ◆ Les amputés et assimilés.
- ◆ Les infirmes moteur cérébraux (IMC) et assimilés.
- ◆ Les non-voyants et malvoyants (non reconnus en Paralympique).

Les personnes handicapées pratiquent soit en loisir soit en compétition :

Sur le plan national :

- ◆ Championnats régionaux FFH
- ◆ Championnat de France d'hiver FFH
- ◆ Championnat de France d'été FFH

Sur le plan international :

- ◆ Coupe d'Europe
- ◆ Championnat du Monde
- ◆ Jeux Paralympiques

En outre, sur présentation de la licence FFTA, les archers handicapés peuvent participer à l'ensemble des compétitions FFTA Fita jusqu'aux Jeux Olympiques dans les mêmes conditions de sélection que les licenciés FFTA.

### ► Les compétitions « Fédération Handisport »

Les règlements appliqués sont ceux de la FFTA avec éventuellement les aménagements conçus par l'International Paralympic Committee (IPC) en fonction du handicap. Les archers sont répartis en catégories, selon leur handicap (2 catégories en fauteuil, 1 debout).

Les archers handisport peuvent concourir en individuel (non mixte) et par équipes mixtes.

**La FFH reconnaît les armes suivantes :**

- ◆ Les arcs classiques (les archers tétraplégiques et IMC tirant en arc à poulies sans visette ni loupe dans le viseur sont classés dans cette catégorie).
- ◆ Les arcs à poulies.

**Les accessoires autorisés (suivant les catégories) :**

Le fauteuil roulant, la chaise, le support 3 pieds, le corset et la sangle.

Pour les déficients visuels, sont autorisés les systèmes de visée suivants :

- ◆ La potence de tir avec dactyle (seule catégorie reconnue à l'international).
- ◆ Le système IRIS (Image Remplacée par Indication Sonore).

### ► L'encadrement de la pratique

La FFH propose des formations au Certificat de Qualification Handisport (CQH). Le CQH est destiné aux Cadres titulaires d'un BEES ou d'un diplôme fédéral. Il est organisé en deux modules :

- ◆ Module A : Appréhension du handicap par la théorie
- ◆ Module B : Pratique sportive, approche pédagogique, matériel et techniques adaptées.



### ► Double licence

Toute personne présentant une licence FFSA ou FFH compétition Tir à l'Arc valable pour la saison en cours peut être accueillie au sein d'un club affilié à la F.F.T.A. sans obligation de licence FFTA **si la pratique n'est pas compétitive.**

Si les personnes souhaitent participer aux compétitions inscrites au calendrier de la F.F.T.A., **elles doivent être en possession d'une licence F.F.T.A.**

Afin de réduire les coûts liés à cette « double licence », la F.F.T.A. a créé une licence « Conventions Handi » à tarif réduit. Ces personnes peuvent l'obtenir dans la mesure où elles répondent aux critères de délivrance.

### ► Critères de délivrance de la licence Conventions Handi

La licence Conventions Handi s'adresse aux compétiteurs des fédérations dites « spécifiques » (Handisport ou Sport Adapté) qui sont dans la nécessité d'avoir une licence F.F.T.A. pour participer aux compétitions inscrites au calendrier de la F.F.T.A.

Elle a donc pour objet principal de faciliter la pratique des personnes handicapées en milieu ordinaire et ne peut être délivrée qu'aux catégories de personnes suivantes :

- ✓ Personnes ayant une licence FFSA valable pour la saison en cours
- ✓ Personnes ayant une licence compétiteur Tir à l'Arc FFH valable pour la saison en cours.

Le Président du Club engage sa responsabilité quant aux renseignements fournis pour délivrer cette licence particulière, notamment le numéro de licence délivré par la FFH ou la FFSA.

La F.F.T.A. procédera à des contrôles auprès de la FFH et de la FFSA. En cas de déclaration erronée, la F.F.T.A. effectuera un réajustement des sommes dues pour le club aux conditions de la licence annuelle.

#### **AIDE - REPERE**

Fédération Française Handisport – <http://www.handisport.org>

Fiche Les différents types de licence



La pratique de la personne handicapée mentale est une pratique sportive compétitive ou non compétitive. Le tir à l'arc fait partie des deux catégories.

Pour la pratique compétitive, la FFSA a défini 3 niveaux de pratique qui respectent la logique sportive de l'activité :

- ◆ **La Division 1** : pratique de la discipline dans des conditions réglementaires très proches de celles de la fédération « ordinaire ».
- ◆ **La Division 2** : pratique de la discipline avec des règlements simplifiés
- ◆ **La Division 3** : pratique de la discipline sportive avec une réglementation aménagée, très simplifiée mais restant compétitive.

La FFSA propose également les disciplines sportives dans le cadre de la scolarité pour les jeunes scolarisés dans les établissements (IME, IMP,...).

La convention signée entre la FFTA et la FFSA permet aux Clubs de la FFTA d'accueillir les licenciés FFSA dans leur structure d'entraînement. Pour participer aux compétitions FFTA (pour les archers de la Division 1 FFSA) une licence de la FFTA reste nécessaire.

### ► L'encadrement de la pratique

La FFSA propose une formation principalement conçue pour les Educateurs d'établissements spécialisés.

#### Les objectifs :

- ◆ Elaborer des connaissances théoriques, techniques et pédagogiques sur le tir à l'arc.
- ◆ Intégrer le projet au « projet d'établissement ».
- ◆ Préparer des archers à des manifestations sportives.

#### Les contenus :

- ◆ Tir à l'arc, définition, logique de l'activité, différentes formes de pratique.
- ◆ Choix du matériel et règles de sécurité.
- ◆ Conception d'outils d'observation et d'évaluation.

### ► Double licence

Toute personne présentant une licence FFSA ou FFH compétition Tir à l'Arc valable pour la saison en cours peut être accueillie au sein d'un club affilié à la F.F.T.A. sans obligation de licence FFTA **si la pratique n'est pas compétitive.**

Si les personnes souhaitent participer aux compétitions inscrites au calendrier de la F.F.T.A., **elles doivent être en possession d'une licence F.F.T.A.**

Afin de réduire les coûts liés à cette « double licence », la F.F.T.A. a créé une licence « Conventions Handi » à tarif réduit. Ces personnes peuvent l'obtenir dans la mesure où elles répondent aux critères de délivrance.



### ► Critères de délivrance de la licence Conventions Handi

La licence Conventions Handi s'adresse aux compétiteurs des fédérations dites « spécifiques » (Handisport ou Sport Adapté) qui sont dans la nécessité d'avoir une licence F.F.T.A. pour participer aux compétitions inscrites au calendrier de la F.F.T.A.

Elle a donc pour objet principal de faciliter la pratique des personnes handicapées en milieu ordinaire et ne peut être délivrée qu'aux catégories de personnes suivantes :

- ✓ Personnes ayant une licence FFSA valable pour la saison en cours
- ✓ Personnes ayant une licence compétiteur Tir à l'Arc FFH valable pour la saison en cours.

Le Président du Club engage sa responsabilité quant aux renseignements fournis pour délivrer cette licence particulière, notamment le numéro de licence délivré par la FFH ou la FFSA.

La F.F.T.A. procèdera à des contrôles auprès de la FFH et de la FFSA. En cas de déclaration erronée, la F.F.T.A. effectuera un réajustement des sommes dues pour le club aux conditions de la licence annuelle.

#### **AIDE - REPERE**

Fédération Française de Sport Adapté – <http://www.ffsa.asso.fr> (règlements, formation,...)  
Fiche Les différents types de licence



*Quelles que soient les types de pratique (initiation, découverte, démonstration, entraînement, compétition,...) il est indispensable d'assurer la sécurité autour de l'aire de tir. Les fiches suivantes détaillent les dispositions à adopter pour assurer des conditions de sécurité minimales.*

#### ► Règles et définitions des zones de sécurité

##### Règle commune :

**Pendant le tir, l'accès à l'aire de tir et aux zones de sécurité est strictement interdit.**

##### **AT : Aire de Tir**

Il s'agit de la surface comprise entre le pas de tir (PDT) et la ligne de cible (LC).

##### **LA : Ligne d'Attente**

Seuls les archers et cadres du club doivent être autorisés à franchir la ligne d'attente pendant le tir. Elle doit être tracée au sol de préférence, à 1 m minimum de la ligne de tir.

##### **LC : Ligne de Cible**

Ligne parallèle au pas de tir contenant les cibles situées à la plus grande distance de tir.

##### **PDT : Pas De Tir**

Ligne sur laquelle se placent les archers pour tirer.

##### **PS : Périmètre de Sécurité**

Le périmètre de sécurité est un couloir qui comprend l'Aire de Tir, les Zones Latérales de Sécurité, la Zone de Protection Arrière. **C'est une zone de danger permanente pendant le tir.**

Pour un terrain permanent, le périmètre de sécurité (auquel on ajoutera les zones tampon latérales si nécessaire) devra être délimité par une clôture pour éviter tout risque d'intrusion dans la zone de danger.



### Règle du couloir :

Quelle que soit la distance de tir jusqu'à 90m,  
le périmètre de sécurité est constitué d'un couloir :

- d'au moins 100m depuis le pas de tir
- et d'au moins 50m derrière la cible

### **ZLS : Zone Latérale de Sécurité**

Zone latérale de 5m longeant l'aire de tir. Dans cette zone, aucun objet susceptible de causer le rebond d'une flèche ne pourra être déposé. Cette zone peut être réduite dans la mesure où des écrans de protection suffisamment hauts (4m mini) seront judicieusement placés.

### **ZPA : Zone de Protection Arrière**

Espace d'une longueur de 50m minimum destinée à assurer la sécurité derrière la cible. Cette zone peut être réduite dans la mesure où un écran de protection suffisamment haut (4m mini) sera placé sur toute largeur de la zone (LC + largeur de la ZLS).

### **ZTA : Zone Tampon Arrière**

Espace de sécurité facultatif destinée à prévenir des risques d'accès à la zone de protection arrière. Recommandée si une zone passagère borde la ZPA.

### **ZTL : Zone Tampon Latérale**

Espace de sécurité supplémentaire de 15 mètres minimum si le terrain se trouve à proximité d'une zone passagère.

Cette zone est destinée à prévenir des risques d'accès à la zone de danger comprenant l'aire de tir et les zones latérales de sécurité.

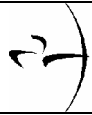
### **ZLC : Zone de Libre Circulation**

La zone de libre circulation est accessible aux personnes autorisées par le club pendant le tir. Elle s'arrête à la ligne d'attente. Sur un terrain permanent, la distance entre le pas de tir et la ligne d'attente ainsi que la largeur de la zone de circulation relèvent du choix du gestionnaire. En compétition, se reporter aux règlements sportifs



### ► Les zones de sécurité sur terrain permanent ou en compétition

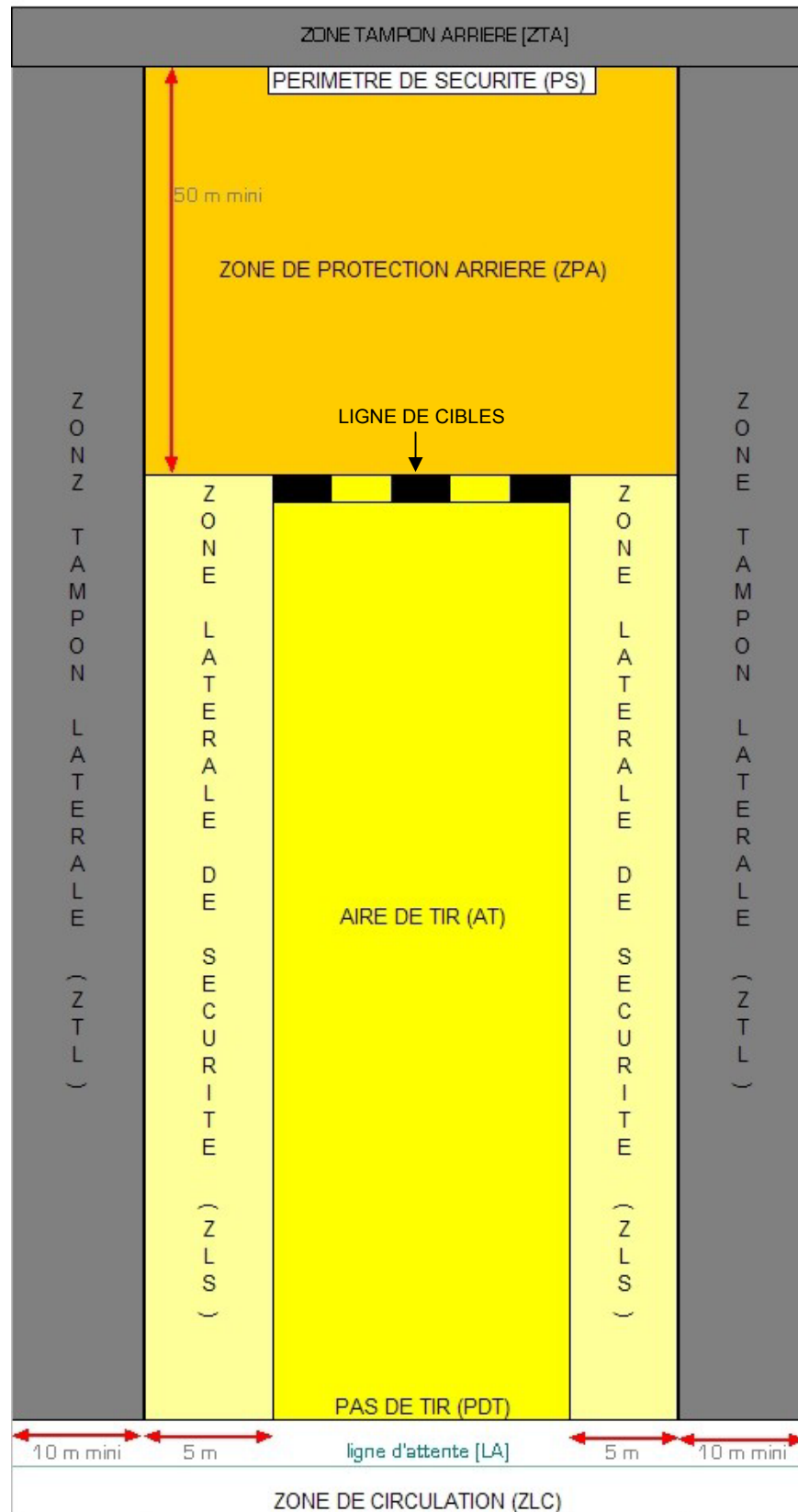
Type de pratique	Zone de sécurité			
	ZLS	ZPA	ZTL	ZTA
<b>Terrain plat</b>  90m 70m 50m 30m 25m 18m	largeur = 5m	<ul style="list-style-type: none"><li>50m mini</li><li>Réduction possible si écran de protection de hauteur 4m sur la largeur du périmètre de sécurité</li></ul>	A prévoir si zone passagère à proximité	Facultatif (Recommandée si zone passagère à proximité)
<b>Séance d'initiation encadrée</b> (mois de 20 mètres) (arcs de faible puissance)		<ul style="list-style-type: none"><li>50 m</li><li>écran de protection de 2,40m sur la largeur du périmètre de sécurité (norme NF 52-330)</li></ul>	facultatif	
<b>Tir en salle</b>  25m 18m	<ul style="list-style-type: none"><li>Inutile si mur de la salle ;</li><li>Gradin à condamner sur 15m mini en avant du par de tir</li></ul>	Le mur de la salle constitue l'écran de protection		
<b>Disciplines de parcours</b>  Jusqu'à 65m	Largeur = 5m	Règle du couloir	A prévoir selon tracé des chemins du parcours	
<b>Tir Beursault</b>	Se reporter au chapitre « Tir Beursault »			
<b>Autres disciplines</b>	Se reporter aux règles de sécurité correspondantes. A défaut, le gestionnaire de l'activité doit sécuriser le site en s'appuyant sur les règles relatives au type de pratique s'approchant le plus de l'activité.			



# La protection autour d'une aire de tir

Organiser la  
pratique  
sportive

FICHE 10  
ANNEXE 1





### ► Descriptif

Le terrain de tir Beursault (encore appelé « Jeu d'Arc » ou « Jardin d'Arc ») est constitué le plus souvent d'un ou deux pas de tir, parfois trois. Chaque pas de tir comprend deux abris (les « buttes ») disposés en vis-à-vis et entre lesquels est aménagé le couloir de tir (allée du Roi). Celui-ci est protégé latéralement de part et d'autre par deux rangées de panneaux de protection en bois (les « gardes »). Une allée centrale et/ou des allées latérales (allée des chevaliers), à l'extérieur des gardes, permettent la circulation des archers pendant le tir. Le local du club (salle d'armes) complète l'installation.

- ✓ Orientation souhaitable de l'axe de tir : nord-sud (soleil latéral matin et après-midi).
- ✓ Hauteur minimale de l'entrée des buttes de tir (passage de flèche) : 2,20 mètres.
- ✓ L'allée centrale peut être remplacée par deux allées latérales. L'accès à chaque pas de tir se fait alors par l'allée latérale correspondante.
- ✓ Le couloir entre la salle d'armes et les pas de tir peut être utilisé pour le montage/démontage du matériel et/ou des espaces de rangement.
- ✓ Prévoir des aires de stockage et de rangement (ouvertes et/ou fermées) suffisantes.

### ► Sécurité

#### ◆ Clôture

L'installation comporte uniquement le terrain Beursault : celui-ci doit être entièrement clos (mur ; clôture grillagée ; haies...).

Le terrain Beursault est intégré à une installation plus vaste : la délimitation de la partie Beursault doit être matérialisée (clôture grillagée ; haies ; chaînes ; main courante).

#### ◆ Protection en arrière des buttes

Panneau plein ou autre obstacle (toit) de hauteur minimale au sol 4 mètres.

#### ◆ Dimensions et intervalles des gardes

Largeur : 0,85 à 1,00 m (en fonction de l'intervalle, voir règle ci-dessous) ; hauteur : 2,50 m.

Intervalles : déterminés de telle sorte qu'aucune ligne droite horizontale tracée depuis le pas de tir (trajectoire éventuelle d'une flèche) ne puisse passer entre deux gardes successives, à partir de la deuxième.

#### ◆ Pas de tir à 30 mètres

Accès aménagé depuis l'allée des chevaliers perpendiculairement à celle-ci.

#### ◆ Dispositif de fermeture électromagnétique pour les portillons d'accès aux buttes

Principe : durant le tir sur une butte, le portillon d'accès entre l'allée et cette butte est verrouillé ; le déverrouillage est commandé par la fermeture du portillon de la butte opposée par le dernier tireur du peloton lorsque celui-ci quitte le pas de tir.



## Installation d'un terrain « Beursault »

Organiser la  
pratique  
sportive

FICHE 10  
**ANNEXE 2**

Page 2/4

- ◆ Miroirs

Disposés au-dessus de la cible, permettent de voir, depuis le portillon d'accès à une butte, la butte opposée, et donc un tireur éventuellement en action.

- ◆ Sonnettes (ou autres avertisseurs sonores et/ou lumineux) :

Destinées à autoriser le tir ou annoncer la fin du tir, d'une butte à l'autre. Les sonnettes peuvent servir également à annoncer, à l'arrivée de chaque flèche, le nombre de points marqués.

- ◆ Fanions

A chaque butte, un fanion (de préférence rouge) doit être à la disposition de la personne surveillant le tir, permettant d'arrêter le tir en cas de nécessité.





# Installation d'un terrain « Beursault »

Organiser la  
pratique  
sportive

FICHE 10  
ANNEXE 2

Page 4/4

## ► Plan-type Beursault

**Option  
1 pas de tir  
avec 1 ou 2 allées latérales**

**Option  
2 pas de tir  
avec 2 allées latérales**

[Échelle non respectée : se reporter aux cotes du plan avec allée centrale]

